

Questions au Feuilleton

Répartition en pourcentage de la population canadienne en 1974, 1975 et 1976^(a)

	1974	1975	1976
Colombie-Britannique	10.7%	10.8%	10.8%
Alberta	7.6	7.7	7.9
Saskatchewan	4.0	4.0	4.0
Manitoba	4.5	4.5	4.4
Ontario	36.1	36.1	36.1
Québec	27.3	27.1	27.0
Provinces de l'Atlantique	9.5	9.5	9.5
Territoires	0.3	0.3	0.3
Canada (Population totale, en milliers)	100.0 (22,446)	100.0 (22,800)	100.0 (23,110)

(a) Estimations démographiques post-censales produites à partir des chiffres du recensement de 1971. Toutes ces données seront révisées en fonction des chiffres définitifs du recensement de 1976.

LES RÉCEPTIONS À L'OCCASION DE LA PROCLAMATION DE LA NOUVELLE LOI SUR LA CITOYENNETÉ

Question n° 1948—M. Epp:

1. Combien coûteront aux contribuables les réceptions qui ont eu, ou auront, lieu à Vancouver, Kelowna, Prince George, Edmonton, Calgary, Regina, Saskatoon, Winnipeg, Oshawa, St. Catharines, Peterborough, London, Windsor, Sudbury, Thunder Bay, Waterloo, Barry, Hamilton, Saint-Jean, Halifax, Moncton et Charlottetown, à l'occasion de la proclamation de la nouvelle Loi sur la citoyenneté?

2. Combien les contribuables devront-ils déboursier dans chaque cas pour payer les boissons qui seront servies?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Coût des réceptions qui ont eu lieu dans le cadre du programme d'information à l'occasion de la proclamation de la nouvelle loi sur la citoyenneté. 1. Vancouver, \$4,052.85; Kelowna, \$1,007.57; Prince George, \$1,089.20; Edmonton, \$1,516.00; Calgary, \$1,890.20; Regina, \$1,531.00; Saskatoon, \$1,996.00; Winnipeg, \$2,310.32; Oshawa, \$1,611.64; St. Catharines, \$1,775.73; Peterborough, \$1,898.00; London, \$2,500.38; Windsor, \$1,704.12; Sudbury, \$1,685.21; Thunder Bay, \$1,211.40; Waterloo, \$1,524.05; Barrie, \$1,485.50; Hamilton, \$1,794.57; Saint-Jean (N.-B.), \$2,535.45; Halifax, \$1,852.58; Moncton, \$1,691.13; Charlottetown, \$1,910.45; Total partiel, \$40,573.35.

2. Vancouver, \$1,506.30; Kelowna, \$152.35; Prince George, \$263.20; Edmonton, \$360.00; Calgary, \$628.45; Regina, \$474.50; Saskatoon, \$930.00; Winnipeg, \$763.02; Oshawa, \$663.64; St. Catharines, \$509.80; Peterborough, néant; London, \$1,189.00; Windsor, \$791.12; Sudbury, \$754.25; Thunder Bay, \$543.40; Waterloo, \$545.71; Barrie, \$302.50; Hamilton, \$711.50; Saint-Jean (N.-B.), \$1,405.15; Halifax, \$1,152.17; Moncton, \$847.50; Charlottetown, \$845.15; Total partiel, \$15,418.71.

LES TÉLÉCOMMUNICATIONS—LE COÛT DE L'ÉQUIPEMENT ET DES SERVICES

Question n° 2320—M. O'Sullivan:

1. Au sujet de la réponse à la question n° 1943 selon laquelle les frais de téléphone et la location d'autres moyens de communication connexes du budget de 1975-1976 du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration s'élevaient à \$4,412,836.00, de ce nombre, a) combien sont imputables (i) aux provinces de l'Atlantique (ii) au Québec (iii) à l'Ontario (iv) aux provinces de l'Ouest (v) au Yukon (vi) aux Territoires du Nord-Ouest, b) quelle est la répartition de cette somme entre (i) le matériel téléphonique (ii) l'équipement de télétypie (iii) la location d'appareils de communication par radio et autres appareils mobiles, y compris le service d'appel direct des personnes (iv) le paiement de services de communication réels et la location de temps sur des lignes de communication?

2. Au sujet de la réponse à la question n° 1943 selon laquelle les prévisions des frais de téléphone et de location d'autres moyens de communication connexes du budget de 1976-1977 du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration s'élevaient à \$4,153,189.00, de ce nombre, a) combien sont imputables (i) aux

provinces de l'Atlantique (ii) au Québec (iii) à l'Ontario (iv) aux provinces de l'Ouest (v) au Yukon (vi) aux Territoires du Nord-Ouest, b) quelle est la répartition de cette somme entre (i) le matériel téléphonique (ii) l'équipement de télétypie (iii) la location d'appareils de communication par radio et autres appareils mobiles, y compris le service d'appel direct des personnes (iv) le paiement de services de communication réels et la location de temps sur des lignes de communication?

L'hon. Bud Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. a) (i) Provinces de l'Atlantique, \$426,078; (ii) Québec, \$1,104,829; (iii) Ontario, \$1,823,503; (iv) Provinces de l'Ouest, \$1,034,457; (v) Yukon, \$11,276; (vi) Territoires du Nord-Ouest, \$12,693. b) Atlantique: (i) \$314,912; (ii) \$1,693; (iii) néant; (iv) \$109,473. b) Québec: (i) \$858,404; (ii) \$39,216; (iii) néant; (iv) \$207,209. b) Ontario: (i) \$1,484,820; (ii) \$83,493; (iii) néant; (iv) \$255,190. b) Provinces de l'Ouest: (i) \$642,981; (ii) \$27; (iii) néant; (iv) \$391,449. b) Yukon: (i) \$5,698; (ii) néant; (iii) néant; (iv) \$5,578. b) Territoires du Nord-Ouest: (i) \$8,008; (ii) néant; (iii) néant; (iv) \$4,685.

2. a) (i) Provinces de l'Atlantique, \$395,071; (ii) Québec, \$1,045,935; (iii) Ontario, \$1,741,349; (iv) Provinces de l'Ouest, \$943,245; (v) Yukon, \$11,504; (vi) Territoires du Nord-Ouest, \$16,085. b) Atlantique: (i) \$318,406; (ii) néant; (iii) néant; (iv) \$76,665. b) Québec: (i) \$821,185; (ii) \$59,354; (iii) néant; (iv) \$165,396. b) Ontario: (i) \$1,448,961; (ii) \$107,079; (iii) néant; (iv) \$185,309. b) Provinces de l'Ouest: (i) \$682,167; (ii) néant; (iii) néant; (iv) \$261,078. b) Yukon: (i) \$5,643; (ii) néant; (iii) néant; (iv) \$5,861. b) Territoires du Nord-Ouest: (i) \$9,341; (ii) néant; (iii) néant; (iv) \$6,744.

RADIO-CANADA—LES COSTUMES SPÉCIAUX POUR LES JEUX OLYMPIQUES

Question n° 2464—M. Beatty:

1. La société Radio-Canada a-t-elle fait prendre les mesures de certains de ses employés en vue de commander des costumes spéciaux pour les Jeux olympiques et, dans l'affirmative, à combien d'entre eux?

2. Des costumes ont-ils été achetés par la suite et, a) dans l'affirmative (i) combien (ii) à quel prix, b) sinon, pourquoi?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: 1. Radio-Canada n'a fait prendre les mesures d'aucun employé en vue de commander des costumes spéciaux. Les seuls articles fournis par les magasins étaient de la taille la plus près de celle des intéressés.

2. Non. Des articles distincts ont été achetés. a) (i) Suffisamment de quantités ont été commandées pour les plus de 2,000 membres du personnel des Olympiques, sous la surveillance de Radio-Canada en tant que radiodiffusion d'accueil, ainsi que pour le personnel participant au reportage national de Radio-Canada. Les articles de vêtements achetés ont servi de tenue uniforme et facile à identifier pour ce personnel. (ii) 198 vestes de couleur melon à \$63.40 chacune, 16 vestes bleues à \$63.40, 1,997 blousons dits «image commune» à \$26.17 chacun, 16 pantalons ou jupes de couleur melon à \$30.80 chacun et 4,046 pantalons ou jupes bleus à \$25. b) Sans objet.

[Traduction]

M. l'Orateur: Les autres questions restent-elles au Feuilleton?

M. McCleave: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement sur un point qui concerne tous les députés et concerne les réponses que vient de nous donner le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Goodale). En examinant le Feuilleton d'aujourd'hui, je vois qu'il y a au moins 24 ques-